

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre que le Sénat a passé la dite adresse à Sa Très Gracieuse Majesté et pour demander son concours.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que cette honorable Chambre envoie un message de condoléances à Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles :

"Pour exprimer l'universelle et vive douleur du peuple du Canada à l'occasion de la mort prématurée de Son Altesse Royale le Prince Albert Victor, duc de Clarence et Avondale ; et pour témoigner très respectueusement à Leurs Altesses Royales sa sympathie sincère et profonde dans le malheur dont Elles ont été frappées par la perte d'un jeune prince héritier de leur illustre maison, et dont la carrière à son début semblait pleine de brillantes promesses de bonheur et de gloire.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir Frederick Arthur Stanley, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Gouverneur-général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, avons résolu d'envoyer un message de condoléances à

Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles :

Pour exprimer l'universelle et vive douleur du peuple du Canada à l'occasion de la mort prématurée de Son Altesse Royale le Prince Albert Victor, duc de Clarence et Avondale, et pour témoigner très respectueusement à Leurs Altesses Royales sa sympathie sincère et profonde dans le malheur dont Elles ont été frappées par la perte d'un jeune prince héritier de leur illustre maison, et dont la carrière à son début semblait pleine de brillantes promesses de bonheur et de gloire.

Nous demandons qu'il nous soit permis d'approcher de Votre Excellence pour le prier respectueusement de transmettre le dit message à Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles, en la manière que Votre Excellence jugera convenable.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par Son Honneur le Président au nom du Sénat.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé.

L'honorable président a présenté à la Chambre un état d'affaires de la Compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne pour l'année expirée le 31 décembre 1891 ; aussi, une liste des actionnaires au 31 décembre 1891.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session No 28.)